

Questions orales

[Traduction]

LES MINORITÉS VISIBLES

LES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE INTERNÉS DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE—ON DEMANDE D'ACORDER DES DÉDOMMAGEMENTS AUX INDIVIDUS

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, en cette journée historique pour le Canada, les représentants de l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise et de bien d'autres organismes se sont réunis à Ottawa pour prier le gouvernement du Canada de reconnaître l'injustice énorme faite à la collectivité nippon-canadienne pendant les années 1940, et l'exhorter à prendre à l'égard de celle-ci des mesures de réparation convenables.

Le premier ministre (M. Mulroney) a saisi les Canadiens de la question il y a quatre ans. Pourtant, depuis, le gouvernement a hésité à prendre une certaine initiative importante et décisive—une initiative essentielle—à savoir, reconnaître que les personnes qui ont tant et profondément souffert devraient être personnellement dédommagées, dans le but de décourager tout gouvernement d'agir à l'avenir de la même manière déplorable.

J'exhorte le gouvernement et le premier ministre à permettre au nouveau ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Weiner) de faire aboutir la question du redressement devant être accordé à cette collectivité, de négocier des mesures de réparation opportunes, de reconnaître la nécessité d'accorder des dédommagements aux individus, de convenir d'un montant intéressant et de faire disparaître de l'histoire du Canada cette tache qui nous déshonore.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE PROJET DE LOI COMMERCIAL D'EMSEMBLE DES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Depuis sa nomination, le ministre ne s'est distingué que par ses observations de mauvais goût et ses insultes à l'endroit des gens de Toronto qui s'opposent à l'accord commercial avec les États-Unis. Je voudrais lui faire savoir que, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne le trouvons pas très drôle. Ceux d'entre nous qui s'opposent à l'entente en question, dans toutes les régions du pays, considèrent qu'il s'agit là d'une question très grave.

Le ministre sait que nous avons en main l'accord conclu entre le Sénat et la Chambre des représentants des États-Unis au sujet du contenu du projet de loi commercial d'ensemble. Pour quelles raisons le ministre n'a-t-il pas parlé aux Canadiens de cet accord qui, manifestement, est tout à fait contraire aux intérêts du Canada puisqu'il étend l'application des sanctions commerciales autorisées par le Congrès?

Le document en question est daté du 6 avril. Pourquoi, lorsqu'il se trouvait à Washington, le ministre ne s'est-il pas

opposé publiquement à la position adoptée par le Congrès américain? Va-t-il maintenant reconnaître que le Canada ne sera pas exempté des dispositions protectionnistes et qu'il sera donc assujéti à un large éventail de mesures de harcèlement de la part des intérêts commerciaux américains?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le très honorable député qui séjourne à Toronto dans un appartement dont le loyer est payé bien entendu par son propre parti doit compter parmi les rares Canadiens qui ignorent que le Congrès américain envisage d'adopter un projet de loi commercial d'ensemble. C'est pourtant un fait bien connu.

Aujourd'hui, il a tenu une conférence de presse, car il avait en main un document daté du 6 avril—il y a 8 jours—et censé résumer les dispositions relatives aux tarifs du projet de loi en question. Ce document serait examiné à l'heure actuelle par une commission mixte de la Chambre des représentants et du Sénat, qui n'a pas encore présenté son rapport. Lorsque ce sera fait, il faudra encore attendre plusieurs semaines avant de connaître le libellé exact des dispositions adoptées. Il se peut que la commission présente son rapport aujourd'hui.

Le Canada a présenté des instances énergiques à ce sujet. Le libellé actuel de ce projet de loi est nettement meilleur que ce qu'il était au départ.

• (1420)

De toute façon, toutes les affirmations du chef de l'opposition ne constituent qu'un argument de plus en faveur d'un accord commercial entre le Canada et les États-Unis, car sans cela, comme il le signale lui-même aujourd'hui, nous serions fort mal protégés contre les mesures protectionnistes que les États-Unis adoptent à l'égard des autres pays du monde.

Des voix: Règlement!

M. Crosbie: Je voudrais vous citer ce que M. Gerald Regan, l'ancien ministre du Commerce extérieur a déclaré le 10 avril...

Des voix: Asseyez-vous!

M. le Président: L'honorable ministre aura peut-être l'occasion de donner ces renseignements en répondant à d'autres questions.

La parole est au très honorable chef de l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, si le ministre poursuit sur ce ton, nous en serons ravis, car il n'aide pas sa cause dans le pays.

Des voix: Bravo!

LA VALEUR DU DOLLAR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le document que nous avons reflète le consensus de la Chambre des représentants et du Sénat et il sera la base de cette entente pour rédiger le texte du projet de loi américain. Par conséquent, les sénateurs et les députés se sont entendus au sujet du principe du projet de loi, comme en fait foi le document.